

Société de sapeurs pompiers de 1868 à 1959

Archives Évreux 10-O-4 art 11
Registres de conseil municipal

Dés 1868, les habitants d'Heubécourt et d'Haricourt éprouvent le besoin d'avoir un "service de pompe à incendie".

Courrier d'Hyacinthe Payen¹ du 15 Août 1868

Grumesnil, le 15 août 1868

Messieurs les Maires d'Heubécourt et d'Haricourt

Les habitants de vos deux communes d'Heubécourt et d'Haricourt ont résolu d'organiser un service de pompe à incendie et pour arriver à ce but d'une nécessité de plus en plus urgente, ils ont spontanément ouvert une souscription à laquelle ils ont voulu tous prendre part.

J'ai l'honneur de vous informer que j'apporte à la souscription le corps de pompe que vous connaissez avec divers accessoires.

Il est neuf n'ayant jamais servi et fait au système adopté par les Sapeurs Pompiers de Paris par Boche Andeche, le fournisseur des grandes administrations de Paris.

Son coût est de mille francs.

Je ne doute pas d'un enrôlement volontaire immédiat d'un nombre suffisant de pompiers qui se prêteront avec ardeur comme dans les communes voisines à un service aussi louable qu'utile.

Veillez, agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Signé ; Payen

Le 29 Août 1868

Le maire expose au conseil municipal que Monsieur Payen propriétaire au château de Grumesnil à par sa lettre du 15 de ce mois, dans ce qui suit, donne une pompe à incendie à la commune d'Heubécourt et d'Haricourt une pompe, que cette pompe doit être déposée dans un local dépendant de la maison d'école à Heubécourt.

Le maire expose qu'il a été ouvert une souscription à l'effet d'avoir les ressources pour l'appropriation d'un bâtiment destiné à y placer cette pompe et à l'acquisition du matériel nécessaire et complémentaire.

En conséquence, le conseil municipal accepte avec reconnaissance le don de Monsieur Payen et la souscription d'un montant de 342 fr. Le conseil municipal approuve le devis pour les travaux à faire pour le logement de la pompe et les formalités pour établir une compagnie de pompiers.

Le conseil municipal prie Monsieur le Préfet de vouloir accorder un secours pour l'aider à l'acquisition du matériel nécessaire.

Le 12 septembre 1868,

Il est décidé la création en conseil municipal pour les deux communes d'Heubécourt et d'Haricourt d'une société de Sapeurs Pompiers². Une demande fut faite auprès du préfet pour cette organisation. Celui-ci alors accorde 1 800 fr sur 3 ans soit 600 fr en 1869, puis 600 fr en 1870 et 600 fr en 1871 pour habiller 40 hommes.

Une liste de 53 noms fut dressée et envoyée pour les 2 communes.

Le 27 décembre 1868.

¹ Hyacinthe Alphonse Payen (1805-1893), son fils Louis (1853-1911) est maire d'Heubécourt de 1896 à 1910.

² Le terme « sapeur » vient de la sape c'est à dire la destruction des fondations d'un bâtiment afin de l'effondrer, technique longtemps utilisée pour limiter la propagation des incendies. Le terme « pompier » désignait une personne en charge de la manipulation des pompes à incendie.



Le maire expose au conseil municipal qu'une somme de 833 fr provenant de la souscription des divers propriétaires, est librement affectée à la pompe et à l'organisation de la compagnie. Il demande que cette somme soit versée à la caisse communale. Le département a promis 1 800 fr.

Le 28 février 1869

Un crédit de 30 fr fut accordé à la compagnie des pompiers pour l'inauguration et la bénédiction de la pompe pour le 29 mars.

Dés 1869, les pompiers organisent leur bal et Ludovic Auvray³ est nommé commissaire pour le bal.

Le 4 Juin 1871

Une subvention de 600 fr est accordée par le préfet au service des pompes à incendie.

Le 4 Août 1872

Une subvention de 700 fr est accordée pour le service des pompes à incendie.

Le 14 Juin 1874

Monsieur le maire expose au conseil municipal

- *que la pompe à incendie a été donnée par Monsieur Payen, principal propriétaire domicilié à Grumesnil et que divers particuliers ou les habitants ont fait une souscription s'élevant à 1 600 fr pour l'équipement de la compagnie que dans ce moment les tuyaux sont hors de service qu'il y a lieu d'acheter divers accessoires,*
- *que la commune n'a aucune ressource à son budget pour faire face à cette dépense se montant à 204 fr*
- *et que la commune est imposée au maximum pour la construction des chemins vicinaux qui sont terminés*
- *que le peu de ressources qu'elle possède ne peut suffire à faire même les réparations même les plus urgentes aux bâtiments communaux. C'est pourquoi il vient proposer au conseil municipal de demander un secours de 150 frs à Monsieur le préfet sur les fonds départementaux.*

Le conseil municipal appréciant l'exposé fait par Monsieur le maire et considérant qu'il est non seulement de l'intérêt de la commune que la pompe ait des tuyaux en bon état, que les anciens sont hors d'usage, que la compagnie ne soit pas seulement au service du pays, mais qu'elle s'unit aux compagnies des communes voisines pour les aider à éteindre les incendies ; elle a été plusieurs fois à Tilly, à Valcorbon et à Bionval, hameau d'Écos.

C'est donc dans un but d'intérêt général que la pompe soit munie de tous ses accessoires et qu'ils soient constamment en bon état, c'est pourquoi le maire et les membres du conseil municipal viennent prier le préfet de vouloir bien soumettre leur demande au conseil départemental pour qu'elle obtienne un secours de 150 fr qui réunit à la subvention donnée par la commune d'Haricourt forme une somme de 204 fr, somme suffisante pour mettre le tout en état de marche.

Le 14 Juin 1874.

Le préfet accorde une subvention de 150 fr à la compagnie des Sapeurs Pompiers pour l'achat de 16 m de tuyau.

Le 10 Décembre 1874

Le préfet accorde une subvention de 100 fr pour l'organisation et l'équipement des pompiers.

³ Jean Vincent Ludovic Auvray (02/02/1829 - 08/02/1902)



Le 17 Août 1879

Le maire expose qu'il y a lieu de voter les ressources nécessaires pour subvenir pendant un délai minimum de cinq ans aux dépenses occasionnées par le service du corps de Sapeurs Pompiers réorganisé en exécution du décret du 29 Décembre 1875, lesquelles dépenses sont énumérées à l'article 29 du dit décret.

Le conseil, après avoir pris connaissance du décret précité, décide à l'unanimité qu'il y a lieu de faire face aux dépenses sus énoncées et qu'il y sera pourvu chaque année au moyen d'une somme prévue au budget communal et cela pendant un délai minimum de cinq ans.

Le conseil désigne pour faire partie de la commission instituée par l'article 10 chargée d'examiner les demandes d'admission et d'arrêter définitivement les contrôles Messieurs Mignard Zéphir et Cardonné Jean-Marc.⁴

Le 2 Mars 1899,

Une demande de 1 433 fr 60 est envoyée au préfet pour l'achat d'une nouvelle tenue et de matériel ; seaux, tuyaux. Une souscription est ouverte et permet d'obtenir 643 fr, le 22 mars 1899.

Le 25 novembre 1913 N°55

Monsieur le maire rappelle au conseil la délibération en date du 19 novembre 1903 par laquelle la commune d'Haricourt est rattachée à celle d'Heubécourt pour le service incendie et stipulant d'après l'arrêté préfectoral du 25 février 1904 qui a fait suite que la proportion de chaque commune devra s'acquitter dans la dépense est fixée à pour Heubécourt 2/3 et pour Haricourt 1/3 ; ce pour une durée de 15 ans c'est-à-dire jusqu'en 1918.

Il donne ensuite connaissance au conseil de l'état nominatif des Sapeurs Pompiers qui demandent à contracter un premier engagement ou réengagement de 5 ans, en exécution des articles 11 et 7 des arrêtés du 29 décembre 1875 et du 11 septembre 1903, à la date du 6 novembre courant.

Le conseil se référant à la loi du 26 novembre 1903 approuve la liste présentée pour la période 1913-1918 et en raison de l'activité déployée et de la compétence remarquable avec laquelle le commandant de la subdivision a dirigé l'instruction des Sapeurs Pompiers depuis 15 ans, demande le maintien des pouvoirs de Monsieur Chédeville Georges Alexandre lieutenant commandant de la subdivision dont les pouvoirs expireront le 28 novembre courant.

Le 10 avril 1923 n° 298

Monsieur le maire préside et donne connaissance à l'assemblée d'une délibération d'Heubécourt et d'Haricourt de la subdivision des Sapeurs Pompiers en date du 29 novembre 1903 et approuvé par le préfet à la date du 22 février 1904, ayant trait à l'indivision de la subdivision des Sapeurs Pompiers à assurer le fonctionnement régulier du service des pompes à incendie.

Vu l'article 3 du décret du 10 novembre 1903, les municipalités se sont engagées à supporter pour une période minimale de 15 ans dans les proportions de deux tiers pour Heubécourt et un tiers pour Haricourt les dépenses occasionnées pour subvenir aux besoins du service de la subdivision des Sapeurs Pompiers.

Cet engagement étant expiré Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir le renouveler. Le conseil considérant que le service d'incendie doit continuer à être assuré de façon régulière décide à l'unanimité de s'engager à supporter pour une nouvelle période de 15 années, les dépenses qui pourront être occasionnées pour le service de la subdivision des Sapeurs Pompiers dans

⁴ Zéphir Mignard (1813–1888) et Jean Marc Louis Désiré Cardonné (1820-1897)



les mêmes proportions que ci-dessus ; c'est-à-dire :2/3 pour Heubécourt et 1/3 pour Haricourt. Cet engagement est reconduit pour 15 ans, il arrive à expiration le 23 avril 1938.

Le 23 Avril 1923,

Le conseil municipal crée une ligne de budget pour le bon fonctionnement du service de pompes à incendie. Cet engagement arrive à expiration le 23 avril 1938, il est reconduit pour 15 ans

Le 20 Novembre 1924 n°327

Dans le budget de 1925, il est prévu d'attribuer une somme de 1 000 fr pour la dépense d'habillement et d'équipement de la subdivision des Sapeurs Pompiers.

Monsieur le maire, dans la même séance, donne connaissance d'un devis de Mr Renand, tailleur de Vernon au sujet de l'habillement de la compagnie des Sapeurs Pompiers d'Heubécourt-Haricourt dont l'urgence s'impose et qui s'élève à la somme de 2 900 fr dont 400 fr incombant à la commune d'Haricourt ce qui ramène la dépense pour Heubécourt à 2 500 fr. Le conseil reconnaissant la nécessité de procéder le plus tôt possible à l'habillement de la compagnie de Sapeurs Pompiers vote 1 000 fr au budget de 1924. Une subvention de 1 500 fr est accordée par la commission départementale en date du 25 mai 1924.

Le 22 novembre 1928 n° 399

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal d'un devis qu'il a fait établir pour l'acquisition d'une pompe à incendie. Le devis établi par la maison Giroult, 16 rue Coquillière à Paris se monte à 10 151 fr pour la pompe et accessoires et un devis pour l'acquisition d'une tenue en treillis pour 1 164 fr. devis établi par la maison Boulay de Vernon, 4 rue St Jacques soit une somme totale de 11 315 fr.

Le conseil après examen des dits devis reconnaissant l'utilité d'avoir du matériel de secours contre l'incendie qui puisse fonctionner avec un petit nombre d'hommes, vu la difficulté du recrutement des Sapeurs Pompiers décide de l'acquisition du matériel et de l'habillement, mais après examen des sommes inscrites aux budgets qui couvriront difficilement les dépenses faites et à faire aux bâtiments communaux reconnaît l'impossibilité d'assurer le paiement de la totalité de la dépense.

en conséquence prie monsieur le préfet de bien vouloir intervenir auprès du Ministère de l'Intérieur pour faire obtenir à la commune d'Heubécourt une subvention pour lui venir en aide sur la somme de deux millions accordée par l'État aux compagnies de Sapeurs Pompiers pour acquérir du matériel et de l'habillement. Et dit en outre qu'il sera pourvu au reste de la dépense

- *par la somme votée annuellement pour l'entretien du matériel soit 300 fr*
- *par une somme prise à la caisse des membres honoraires 800 fr*
- *dons et quêtes faites dans la commune soit 1050 fr*

soit un total de 1 850 fr qui viendront s'ajouter à la subvention éventuelle de l'État.

Le conseil s'engage en outre à voter les crédits nécessaires pour couvrir le reste de la dépense.

Le 11 juin 1929 n°402

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que la délibération du 22 novembre dernier n°399 ayant trait à l'acquisition d'une tenue de manœuvre pour la compagnie de Sapeurs Pompiers et de matériel contre l'incendie. Le devis établi par la maison Boulay de Vernon se monte à 4 000 fr.

Le conseil, après examen du dit devis autorise Monsieur le maire à traiter de gré à gré et à forfait avec la maison Boulay de Vernon pour les dites fournitures et prie Monsieur le préfet de bien vouloir approuver la dite délibération.



Le 11 Juin 1929 n°402 bis

Monsieur le maire fait remarquer au conseil municipal que la fourniture d'habillement pour les Sapeurs Pompiers s'élève, comme il a été prévu au devis, à 3 518,45 fr et les fournitures de matériel contre l'incendie à la somme de 481,58 fr soit 4 000 fr et qu'un traité de gré à gré a été passé avec Mr Boulay 4 rue St Jacques à Vernon pour ces fournitures.

Sur la proposition de monsieur le maire, le conseil municipal décide que la dite somme de 4 000 fr sera réglée au moyen de la subvention accordée par l'État pour acquisition de matériel incendie.

Sapeurs Pompiers

année	chef	grade	hommes	pompe
1921	Chédeville G. ⁵	Lieutenant	26	1
1922	Chédeville G.	Lieutenant	26	1
1923	Chédeville G.	Lieutenant	16	1
1924	Chédeville G.	Lieutenant	16	1
1933	Cahagne A.	Sous-lieutenant	16	1

Le 10 Décembre 1937,

Monsieur le maire donne connaissance au conseil d'une délibération en date du 23 avril 1923 ayant pour but d'assurer le bon fonctionnement du service des pompes à incendie.

Les municipalités d'Heubécourt et d'Haricourt se sont engagées à supporter pour une période de 15 années dans la proportion 2/3 pour Heubécourt et 1/3 pour Haricourt toutes les dépenses nécessaires aux besoins des services de la subdivision des Sapeurs Pompiers. Cet engagement vient à expiration le 22 avril 1937.

Monsieur le maire demande au conseil s'il est d'avis à renouveler. Le conseil considérant que le service d'incendie doit continuer à être assuré d'une façon régulière décide à l'unanimité de s'engager à supporter, pour une nouvelle période de 15 ans, les dépenses qui pourront être occasionnées par le service de la subdivision des Sapeurs Pompiers dans les mêmes proportions que ci-dessus, et prie Monsieur le préfet de vouloir bien approuver cette décision.

Le 20 Novembre 1943, demande de rattachement à Écos

Par suite de la désorganisation du corps des Sapeurs Pompiers et l'impossibilité de la reconstituer pour des raisons financières et matérielles, le maire s'est adressé à Monsieur le maire d'Écos et au commandant des Sapeurs Pompiers de cette commune pour que le corps des Sapeurs Pompiers d'Heubécourt soit rattaché à celui du chef-lieu de canton.

La commune était rattachée au corps des Sapeurs Pompiers d'Écos depuis 1938.

Le 6 Janvier 1944,

Cette proposition a été agréée, pour un droit d'entrée à compter du 1^{er} Janvier 1944 pour 900 frs et pour une cotisation fixe annuelle de 600 frs.

André Louis et André Claeys⁶, anciens pompiers, continuent à entretenir le matériel, moyennant une rétribution de 500 frs à compter du 1^{er} janvier 1944, le matériel déposé dans la commune.

⁵ Georges Chédeville (1866-1943)

⁶ André Louis (1904-1987) et André Maurice Claeys (1908-1989)



Le 30 Novembre 1948,

Le conseil considérant la nécessité de l'existence d'un corps de sapeurs pompiers dans la commune et vu le matériel existant

- *Une pompe aspirante et foulante avec chariot et flèche*
- *Une échelle à crochets à 2 plans de 4 m de long*
- *2 tamis en osier*
- *1 hache*
- *1 tuyau d'aspiration en cuir et sa crépine 5,70 m de long*
- *2 tuyaux en cuir 8 m*
- *2 tuyaux en toile 4 et 3 m*
- *4 tuyaux*
- *2 clés à raccord*
- *2 cordages, 1 commande, 2 lances, 30 seaux en toile.*

décide, pendant 15 ans de subvenir aux dépenses du service et prie Monsieur le préfet de vouloir bien autoriser la création du corps de Sapeurs Pompiers.

Messieurs Tourard et Thibaudat⁷ sont désignés pour faire partie de la commission chargée d'examiner les demandes d'admission des volontaires dans le corps des Sapeurs Pompiers.

Et prie Monsieur le préfet de vouloir bien autoriser la création du corps de Sapeurs Pompiers.

Le 13 octobre 1959

Considérant le manque de volontaires désirant faire partie du corps des Sapeurs Pompiers ; il est décidé de résilier ce corps créé en 8 mai 1949. En décembre, la dissolution, fut effective par décision du conseil municipal du 9 octobre 1959, à la demande du préfet de l'Eure.

Le 6 Août 1961

Le maire fait savoir aux membres du conseil municipal que les motopompes des centres de secours dont dépend la commune sont équipées de prises de 100 et que la commune ne dispose d'aucun moyen de défense contre l'incendie.

Le conseil municipal décide de faire poser une bouche à incendie de 100 sur la conduite desservant la commune.

Le 7 Novembre 1968

Suppression du service des pompes funèbres (corbillard et porteur) et un contrat est signé avec le service départemental des pompes funèbres de l'Eure.

Le 25 Mars 1976

Le conseil municipal accepte la proposition de la mise en vente de la pompe à incendie, pour la somme de 3 700 fr à l'amicale des Sapeurs Pompiers de Sotteville-Lès-Rouen.

Le 14 Juin 1977

Vente du corbillard, devenu inutile, à Monsieur Sases pour la somme de 210 fr.

⁷ Augustin Tourard (1890-1967) et Paul Thibaudat (1890-1964)

Sapeurs Pompiers d'Heubécourt et musiciens d'Écos. Photo vers 1930



Au premier rang, accroupis les musiciens d'Écos. A partir de la gauche ;

- Alexandre Hervé né le 6 mai 1913 et décès le 15 avril 1949, habitant à Bionval en 1931.
- Louis Albert Joseph Bouvier né à Tassillé-sur-Sarthe le 18 décembre 1913 et décès le 2 octobre 2006, journalier habitant en 1931 au Plix-Aubin.
- Lucien Leleu,
- Henri Ernest Lecuyer (tambour) né le 10 octobre 1895 et décès le 25 mai 1965, maçon, habitant en 1931 rue du Bout Lucas.
- Paul Léon Arthur Morin né 27 juin 1890, habitant en 1931, rue du Haut Grenier ouvrier agricole chez Montfilliatre.
- Maxime Jean Marie Devillers, né à Heubécourt le 19 juillet 1914, et décès le 8 mars 1985, habitant en 1931 rue du Bout Lucas.

Derrière, debout 12 pompiers d'Heubécourt

- Cahagne Laurent Achille né le 23/10/1901 - décès le 30/12/1979, fils d'Adolphe C, (chef), en 1931 rue Chevreuse, fermier.
- Calvel André né 28/11/1903 - décès le 4/8/1970, en 1931 à Haricourt, ouvrier agricole chez Charpentier et en 1936 chez Fournel.
- Claeys André né le 17/06/1908 – décès le 24/03/1989.
- Lesage Adolphe, né 13 juin 1896 à Denain, en 1926 habite place publique sa femme est institutrice.
- Jacquet Maurice, né le 31/03/1906 - décès le 26/5/1973. En 1931 rue Quénot, charron chez Mignard.
- Denis Ovide (porte-drapeau) né le 6 janvier 1893- décès le 12 février 1985. Cultivateur en 1931 rue Quénot.
- Le Moal Jean René né à Trégon (22) le 15 décembre 1912 et décès le 26 janvier 1970. En 1926 et 1931 habite Coupigny avec sa mère, bourrelier chez Stalin.
- Cahagne Adolphe Albert (chef) né le 7 avril 1876 et décès le 8 janvier 1961, en 1931 place de l'église, cultivateur.
- Hervé Lucien né le 06/05/1913 – décès le 15/04/1949, ouvrier agricole chez Blot, puis maréchal ferrant chez A. Louis, habite rue Bordel.
- ?
- (caché ?)
- Gavelle Eugène Achille, né le 13 novembre 1878 - décès 31 août 1947, cultivateur, en 1931, habitant rue Bordel.

Dans la cour de l'école



Laurent Cahagne, André Calvel, Lesage, Couceaux, Hérard, Durand, Denis, E. Jovelles Mallard, Hervé Chedeville, Clays, Cahagne père, Rougegrez, Hervé Lucien, Louis André.

<p style="text-align: center;">M E N U</p> <p style="text-align: center;">— — —</p> <p style="text-align: center;">DÉJEUNER</p> <p style="text-align: center;">Potage Croûte</p> <p style="text-align: center;">Hors-d'œuvre</p> <p style="text-align: center;">Bœuf Sauce Tomate</p> <p style="text-align: center;">Relevé</p> <p style="text-align: center;">Doulet Chasseur</p> <p style="text-align: center;">TROU NORMAND</p> <p style="text-align: center;">Gigot Rôti</p> <p style="text-align: center;">Légumes</p> <p style="text-align: center;">Haricots Flageolets</p> <p style="text-align: center;">Salade de Saison</p> <p style="text-align: center;">Desserts Variés</p> <p style="text-align: center;">Brioche</p> <p style="text-align: center;">Vins - Café - Liqueurs</p> <p style="text-align: center;">Champagne</p> <p style="text-align: center;">ROUGEGREZ, Restaurateur à Heubécourt.</p> <p style="text-align: center;"><small>IMP. ARTZET, Journal de Vernou</small></p>	<p style="text-align: center;"><i>Amis</i></p> <p style="text-align: center;">BANQUET</p> <p style="text-align: center;">de la</p> <p style="text-align: center;">Sainte-Barbe</p> <p style="text-align: center;">Dimanche 20 Décembre 1925</p> <p style="text-align: center;">COMMUNE D'HEUBÉCOURT</p>
--	--